

ARRETE n° 23-516

Portant nomination d'un Responsable du parcours MMPA de la mention PAIP
en préfiguration de la nouvelle mention IC

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022
portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du
1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Housseem BADREDDINE - Enseignant-Chercheur, est nommé Responsable du
parcours Mécanique, Matériaux et Procédés Avancés (MMPA) de la mention Physique
Appliquée et Ingénierie Physique (PAIP), en préfiguration de la responsabilité de la mention
Ingénierie de Conception (IC) dès le 1^{er} septembre 2024, du Diplôme National de Master
Sciences, Technologies à compter du 1^{er} octobre 2023, pour un mandat d'une durée de
4 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2027.

Article 2 :

Cette fonction relève des « activités d'intérêt pédagogique » du référentiel d'équivalences
horaires.

Fait à Troyes, le 29 septembre 2023

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr